



Paris, le 21 novembre 2023

Les acteurs de la récupération et de l'utilisation des eaux de pluie mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !

Notre collectif, constitué de 14 fédérations et associations (Adivet, Atep, Amorce, Capeb, CNATP, Eau Fil de l'Eau, Evolis, Forele, Hortis, Jardineries et Animaleries de France, Perifem, Synaba, Unep et U2P) remercie le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. C. Béchu, et la secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Mme S. El Haïry, de l'organisation de la matinée « Tous mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau » le 16 novembre dernier en présence de Mme A. Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

Lors de cette matinée mettant en avant les exemples et les enjeux d'exemplarité autour des économies d'eau, le gouvernement a réaffirmé son engagement pour simplifier les démarches autour de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et conserver les usages possibles des eaux de pluie récupérées, comme le demandait le collectif. Le Gouvernement avait en effet lancé le 1^{er} août dernier un Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dans le cadre de la planification écologique et un des projets de décrets d'application relatif à la réutilisation des eaux de pluie nécessitait certaines clarifications. **Notre collectif s'était donc mobilisé pour réaffirmer son soutien au « Plan Eau » et son engagement auprès du Ministère qui a entendu ses demandes.**

Afin de définir les modalités d'application du « Plan eau » au plus près des besoins, notre collectif va poursuivre son engagement dans un travail collaboratif et collectif entre usagers et professionnels de l'eau et les services de l'État pour la mise en place des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. **Notre collectif souhaite donc contribuer aux groupes de travail préalables à la rédaction de tous les futurs textes relatifs aux usages de l'ensemble des eaux non conventionnelles (eaux de pluie, eaux grises, eaux usées traitées...), notamment les 3 types de textes à venir d'ici début 2024 :**

- Simplification des procédures REUT, notamment pour les usages urbains = **Décret publié** et accompagner d'une FAQ disponible sur le portail ministériel de l'assainissement collectif ¹;
- Création d'un régime d'autorisation de réutilisation dans l'industrie agro-alimentaire = **Décret en cours de signature** ;
- Utilisation des eaux de pluie et eaux grises pour des usages domestiques = **Travaux en cours, aboutissement début 2024.**

¹ <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/page.php?idPage=30>



Pour en savoir plus sur le collectif :

Le collectif, constitué de 14 fédérations et associations (Adivet, Atep, Amorce, Capeb, CNATP, Eau Fil de l'Eau, Evolis, Forele, Hortis, Jardinerie et Animaleries de France, Perifem, Synaba, Unep et U2P) se mobilise depuis septembre 2023 pour agir ensemble sur les problématiques de gestion de l'eau. L'accélération récente de la nécessité de développer la récupération et l'utilisation des eaux de pluie en anticipation des épisodes de sécheresse, a conduit ces différents acteurs à unir leurs forces et parler d'une seule voix.

Le collectif poursuit trois objectifs : identifier les différentes utilisations des eaux de pluie (en tenant compte des contraintes sanitaires), collaborer avec les services de l'État sur la préparation des textes réglementaires, puis valoriser les actions possibles auprès de tous les usagers de l'eau.

Contact

Jérémie Steininger, jeremie.steininger@atep-france.fr, 06 42 48 29 79

Pour en savoir plus sur ces membres :

- Adivet : www.adivet.net,
- Amorce : www.amorce.asso.fr,
- Atep : www.atep-france.fr,
- Capeb : www.capeb.fr,
- CNATP : www.cnatp.org,
- Eau fil de l'Eau : www.eaufildeleau.fr,
- Evolis : www.evolis.org,
- Forele : www.forele.fr,
- Hortis : www.hortis.fr,
- Jardinerie et Animaleries de France : www.jardinerie-animaleries.org,
- Perifem : www.perifem.com,
- Synaba : www.maiage.fr/syndicats/synaba/,
- Unep : www.lesentreprisesdupaysage.fr,
- U2P : www.u2p-france.fr.